

- Autorise le Conseil Général de la Savoie à percevoir pour le compte de la commune, les subventions obtenues de l'Agence de l'Eau, dans le cadre des travaux de mise en conformité du captage du Claret et du forage de Loutraz.
- Approuve la décision modificative budgétaire n°3 au budget communal permettant d'ajouter des crédits pour régler un arriéré de cotisations au Comité des Stations de Maurienne.
- Décide, suite au départ du Trésorier et à son remplacement provisoire par le Trésorier de Lanslebourg, de leur verser au «prorata-temporis», l'indemnité de conseil et de confection de documents budgétaires.

III – MARCHES DE TRAVAUX

Le Conseil Municipal, par délibération et à l'unanimité :

- Approuve l'avenant négatif à passer au marché de travaux du lot n°1 concernant l'alimentation en eau pour l'installation de neige de culture avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES PETAVIT pour un montant de 54.989,35 € TTC.

IV – AFFAIRES DIVERSES

Le Conseil Municipal par délibérations et à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Georges MEYER et Monsieur François GRAVIER, respectivement délégué et suppléant pour représenter la commune à l'Association des Communes Forestières de Savoie.
- Prend connaissance de l'ouverture prochaine d'une enquête publique relative à la galerie de sécurité du Tunnel Routier du Fréjus. Le Conseil sera amené à donner un avis au cours de sa prochaine séance.
- Approuve les termes de la Charte de Jumelage avec la ville d'Ohmden – Allemagne, Charte qui sera officialisée lors de la visite des allemands à Modane du 17 au 19 octobre 2008. Autorise le financement nécessaire aux frais consécutifs à cette réception et à ce jumelage.
- Approuve le règlement intérieur du Conseil Municipal de Modane présenté par Madame SELTZER, 1ère Adjointe.
- Modifie des postes d'Agents Techniques aux Ecoles Primaires suite à la nouvelle législation relative à la suppression des écoles le samedi matin.
- Approuve les termes de la délibération relative aux problèmes posés par les «Patous» depuis cet été par rapport aux touristes, aux professionnels de la montagne et aux habitants.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre à Modane le vingt-huit août deux mille huit.

Modane, le 4 septembre 2008

Le Maire,

J.Claude RAFFIN.